

5 RAISONS EN FAVEUR D'UNE ACTION INTERNATIONALE À L'OMPI SUR LES EXCEPTIONS ET LIMITATIONS AU DROIT D'AUTEUR POUR LES BIBLIOTHEQUES, ARCHIVES ET MUSEES

1. **Les technologies numériques ont changé le monde, mais des lois vétustes sur le droit d'auteur empêchent les citoyens d'en bénéficier.** Les bibliothèques, les archives et les musées, partout dans le monde, doivent être autorisés à remplir cette mission de la manière la plus efficace possible, dans l'intérêt de tous.
2. Les décideurs bénéficieraient de **directives claires sur la manière de concevoir des cadres modernes de droit d'auteur qui répondent aux défis du XXI^e siècle** pour les bibliothèques, les archives et les musées.
3. **Internet est global. Le droit à l'information est entravé quand les exceptions au droit d'auteur s'arrêtent aux frontières.** L'Union européenne a récemment adopté des exceptions transfrontalières obligatoires en matière de l'éducation et des institutions de patrimoine culturelle. Afin de garantir que les personnes de toutes les régions du monde peuvent bénéficier des nouvelles opportunités, il nous faut une approche globale afin de refléter la réalité de l'environnement numérique mondial.
4. La recherche de calibre mondial est internationale et collaborative. Les chercheurs et les citoyens ont besoin d'avoir accès à du matériel d'importance culturelle et historique dispersé dans des collections au-delà des frontières (du fait du colonialisme, des migrations et des guerres, par exemple). Notre **infrastructure d'information doit s'appuyer sur un cadre juridique interopérable permettant un accès transparent à l'information et des règles transfrontalières claires afin de minimiser les risques et incertitudes juridiques.**
5. **Seule l'OMPI a le mandat d'établir des normes mondiales** sur les exceptions et limitations en matière de droit d'auteur, et **seule** l'OMPI peut résoudre les problèmes transfrontaliers. Le Traité de Marrakech illustre comment l'action de l'OMPI peut créer des exceptions ciblées et équilibrées et les faire fonctionner au-delà des frontières. À ce jour, le traité de Marrakesh est le plus populaire à l'OMPI et il démontre comment le système du droit d'auteur peut être mis au service des citoyens, contribuant ainsi au respect du droit d'auteur dans la société.